



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : Recours gracieux envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception numéro 1A 217 054 6941 1

Mairie de Manosque
Monsieur le Maire, M. Camille Galtier
Place de l'hôtel de ville - BP 107
04101 MANOSQUE CEDEX

Mandel, le 24 avril 2025



Monsieur le Maire,

Le 16 septembre 2023, je vous faisais part que les panneaux descriptifs des monuments historiques et des lieux emblématiques de la ville de Manosque écrits en bilingue français-anglais (voir pour exemple, la photo ci-contre), étaient dans l'illégalité au vu de l'article 4 de la loi n° 94-665, dite loi Toubon :

« Lorsque des inscriptions (...) apposées (...) par des personnes morales de droit public (...) font l'objet de traductions, **celles-ci sont au moins au nombre de deux.** [...] ».

L'affichage bilingue pratiquée par la ville de Manosque est donc illégal au regard de la loi.

Le 17 octobre 2023, vous m'aviez répondu alors que vos services travaillaient sur ce sujet et que vous alliez mettre en conformité les panneaux cités.

Près de deux ans après ces belles paroles, force est de constater que rien n'a été fait, et que, par conséquent, votre affichage est toujours dans l'illégalité. Ce n'est vraiment pas sérieux de votre part !

Étant donné que notre pays n'est toujours pas encore tout à fait sous protectorat anglo-américain, j'ai alors l'honneur par la présente lettre de vous (re)demandeur de bien vouloir faire le nécessaire afin que les panneaux descriptifs des monuments historiques et des lieux emblématiques de la ville de Manosque soient mis en conformité avec la loi, soit par un affichage unilingue en français, soit par un affichage plurilingue en adjoignant au français **des traductions EN AU MOINS DEUX LANGUES ÉTRANGÈRES, le français devant être plus lisible et écrit en plus gros caractères que les versions en langues étrangères.**

Dans l'attente d'une réponse à cette lettre qui me confirmera - pour éviter d'aller en justice - que vous avez lancé un processus pour mettre en conformité avec la loi les panneaux dont je viens de vous parler, et que vous me donnerez les preuves, ce faisant, que vos services travaillent bien sur ce sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Régis Ravat,
Président de l'A.FR.AV

Note : À refaire les panneaux, autant profiter des avancées de la technologie. Ainsi, pourquoi ne pas donner le descriptif des panneaux qu'en français et mettre un carré codé (QR code) à côté du français qui donnerait, via un téléphone portable, la traduction du descriptif en une dizaine de langues étrangères ?



Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel
Sur la Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com